

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
CENTRE HOSPITALIER DE LA MAULDRE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023 A 14 H
Salle Polyvalente site Saint Louis**

Etaient présents :

- Monsieur R. BALZER, représentant des résidents Bois Renoult
- Madame G. DEPUYDT, représentante des résidents Saint Louis
- Madame N. MORILLE, représentante des résidents Bois Renoult
- Monsieur C. CHANEY, représentant des familles Saint Louis
- Monsieur A. CHAPDELAIN, représentant des familles Bois Renoult
- Madame P. HATTON, représentante des familles Bois Renoult
- Madame le Docteur H. KRIFA, médecin coordonnateur Saint Louis
- Madame le Docteur I. DUSSAUSOY, médecin Bois Renoult
- Madame S. DE BARROS, membre élu par le personnel
- Monsieur J. DELSOL, directeur délégué
- Monsieur N. CHHENG, adjoint au directeur délégué
- Madame S. COMUCE, cadre de santé Saint Louis
- Madame N. BOISSIERE, cadre de santé Bois Renoult
- Madame C. RODRIGUES REIS, responsable services économiques
- Madame S. MINCHENEAU, responsable ressources humaines
- Madame S. BELGHANEM, gestionnaire qualité et gestion des risques
- Madame F. GIRAULT, diététicienne
- Madame V. BEILLARD, animatrice Saint Louis
- Madame P. KABENGELE, animatrice Bois Renoult
- Madame S. GENEVEE, référente administrative EHPAD

Absents excusés :

- Madame J. BERTHET, représentante des résidents Saint Louis
- Monsieur G. FOURNIER, représentant des usagers
- Madame F. MONTEMONT, cadre de santé Saint Louis
- Madame L. ZIEGLER, cadre de santé Bois Renoult
- Monsieur T. LIPCZAK, responsable technique, logistique et sécurité
- Madame A. THINNES, animatrice Saint Louis

- - - - -

Avant de passer à l'ordre du jour, M. DELSOL remercie les membres pour leur présence et propose un tour de table pour que chaque participant se présente.

En effet, cette réunion est la première organisée après les élections des représentants des résidents, des familles et du personnel.

I – Election du Président et du Vice-Président

Conformément au règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale, le Président et le Vice-Président doivent être élus à la majorité des votants par et parmi les membres représentant les personnes accompagnées en premier lieu. Si pas de candidature parmi les résidents, la désignation peut être étendue aux représentants des familles.

M. DELSOL sollicite les représentants des résidents. Aucune candidature n'est enregistrée.

Des renseignements complémentaires sur les missions de la présidence sont données aux représentants des familles.

M. DELSOL propose que la séance d'aujourd'hui soit co-animée et de reporter la désignation du Président et du Vice-Président lors de la prochaine réunion.

M. CHANEY sollicite l'organisation d'une pré-réunion avant les prochaines séances pour pouvoir formaliser l'ordre du jour et échanger.

Les membres sont informés de la démission de Mme ROBILLARD en qualité de représentant des familles site Saint Louis, suite au décès de sa mère et de sa décision de ne pas finir son mandat.

Dans ce cas de figure, il sera fait appel au candidat suivant dans l'ordre des résultats des élections de Juin 2023. Il s'agit donc de Mme CUCCHINI.

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 6 Juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 6 Juin 2023 a été transmis aux membres avec la convocation. Il est soumis à l'approbation.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès verbal est approuvé.

III – Validation du règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale

Le document a été transmis aux membres avec la convocation.

Conformément à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi qu'au décret N° 2022-688 du 25 Avril 2022, le règlement intérieur doit être approuvé lors de la première réunion plénière.

Un document existait précédemment, mais celui-ci tient compte des modifications apportées par le décret du 25 Avril 2022, notamment en ce qui concerne l'organisation d'élections pour désigner les représentants du personnel.

Le règlement intérieur pourra évoluer en fonction de la législation et pour améliorer les échanges au sein de cette instance.

Il est adopté à l'unanimité sans correction.

IV – Actualisation de l'offre de restauration et mise en place de la commission des menus

Mme RODRIGUES REIS expose aux membres les raisons pour lesquelles l'offre de restauration a été modifiée :

- Recentrer l'offre alimentaire (introduire du bio, du label et du local comme cela est préconisé);
- Satisfaire au maximum les besoins des résidents ;
- Réduire le gaspillage alimentaire. Pour évaluer celui-ci, une campagne de pesée des aliments jetés a été réalisée sur une semaine (en Juin sur le site du Bois Renoult et en Septembre sur celui de Jouars-Pontchartrain). Il a été constaté que 160 g d'aliments non consommés par résident étaient jetés soit une estimation de 80.000 euros/an.
- L'alimentation est le 1^{er} médicament pour le résident.
- Remise en place de la Commission des menus en équipe pluridisciplinaire avec la participation de résidents.

M. CHHENG précise que les repas sont confectionnés sur place en liaison froide pour le site Saint Louis et en liaison chaude pour le Bois Renoult.

M. CHANEY demande si le choix entre deux menus existe toujours.

Mme RODRIGUES REIS répond que non. Seul un menu unique est proposé mais que les aversions sont prises en compte avec des aliments de substitution si nécessaire.

Mme HATTON souligne que les soupes ne sont pas forcément appréciées par tous les résidents.

Des soupes maison pourront être servies pour les rendre plus appétissantes (voir si utilisation de légumes surgelés et/ou frais pour ne pas majorer la charge de travail des cuisiniers, et la périodicité).

Mme HATTON et M. CHAPDELAIN demandent si un atelier épluchage de légumes pourrait être proposé aux résidents.

M. BEILLARD précise que des ateliers existent déjà (pâtisserie, repas, confiture...) mais que cela ne peut être réalisé à grande échelle.

Mme MORILLE signale que très souvent les repas arrivent froids dans sa chambre. Ce problème sera à explorer.

M. CHHENG précise qu'une séparation existe entre le chaud et le froid dans les chariots et qu'un contrôle de la température doit être réalisé par les équipes avant le service. Par exemple, un plat chaud doit être à 63 degrés.

Pour les résidents, le meilleur repas est le petit-déjeuner.

M. BALZER souhaite des repas moins copieux mais mieux préparés et équilibrés (trop de repas indigestes/lourds).

Mme DEPUYDT souligne que plusieurs résidents souhaiteraient plus de fruits et de produits laitiers (fromage et yaourt). La viande au menu du dernier repas d'anniversaire n'a pas été appréciée et le vin n'a pas été servi. Purée servie trop souvent le soir.

Mme RODRIGUES REIS propose qu'une corbeille de fruits soit mise à disposition dans chaque service tous les deux ou trois jours. Il pourrait en être de même pour les produits

laitiers. Elle souligne toutefois être confrontée à des problèmes d'approvisionnement ou de livraison (fruits pas assez murs ou qui ne correspondent pas à ce qui a été commandé).

Les représentants des familles sollicitent des renseignements sur la Commission de menu et son fonctionnement.

Le règlement intérieur de la Commission des menus a été adressé aux membres avec la convocation et l'ordre du jour. Il prévoit au moins 4 réunions dans l'année d'une durée d'environ 1 h 30.

Champ d'intervention et missions de la Commission:

- Discuter les menus de la période à venir ;
- Etude des régimes ou de l'alimentation à texture modifiée ;
- Etre concertée sur une démarche qualité autour de la prestation restauration ;
- Etre informée des réclamations relatives à l'alimentation et aux menus ;
- Communiquer autour de l'alimentation ;
- Faciliter la communication entre les services soignants et l'équipe de restauration ;
- Organiser et mettre en application des menus ;
- Permettre de recueillir les attentes et souhaits des résidents et des familles ;
- Aborder les notions de dénutrition et d'obésité chez le sujet âgé.

Composition des membres de la Commission des menus :

- Des résidents (2 sur chaque site – en cours de désignation) ;
- Un représentant de la direction ;
- La responsable des services économiques ;
- La diététicienne ;
- Les intendantes (1 sur chaque site) ;
- Les médecins coordonnateurs;
- Au moins un représentant de l'équipe hôtelière ou de service ;
- Au moins une infirmière ou une aide-soignante ;
- Les cadres de santé ;
- Le responsable qualité ;
- Une animatrice.

Les représentants des familles souhaitent être associés à cette commission.

Cette demande est enregistrée et prise en compte par Mme RODRIGUES REIS.

V – Fontaines à eau fraîche sur le site du Bois Renault

Ce point avait déjà été évoqué lors de la réunion précédente. En effet, suite à la détection de bactéries dans les résultats d'analyse de l'eau des fontaines du Bois Renault, il avait été décidé de les retirer.

A la demande des résidents et des familles (accès à l'eau), celles-ci ont été remises en service et contrôlées.

M. CHAPDELAIN souligne que l'eau est trop fraîche.

Mme GIRAULT répond qu'un réglage de la température de l'eau peut être fait.

VI – Retour sur les « investissements du quotidien »

M. CHHENG prend la parole pour ce point.

Les subventions sont versées en fin d'année pour une utilisation sur l'exercice suivant.

Subvention ARS 2021 :

Installation de rails de transferts dans toutes les chambres du nouveau bâtiment sur le site Saint Louis et dans les chambres du bois Renoult (sauf dans les unités protégées).

Subvention ARS 2022 :

- Dispositif anti-fugue sur le site Saint Louis (mise en service si possible fin 2023 ou début 2024). Puis sera étendu dans un deuxième temps sur le site du Bois Renoult. Installation d'une borne au portail d'accès principal avec report sur les DECT du personnel.
- Asservissement des issues de secours sur le site du Bois Renoult. Les travaux vont débuter le 6 Novembre pour une durée d'un mois. Les portes seront fermées par une ventouse. Il est prévu un déclencheur manuel en cas d'urgence et automatique en cas d'incendie.
- D'autres équipements (lève-malade par exemple) pourront être commandés s'il reste de l'argent sur ces subventions.

M. DELSOL précise que des appels à projet peuvent être déposés auprès d'autres partenaires (fondation des hôpitaux de Paris par exemple) pour obtenir des financements.

Mme HATTON demande quels sont les résidents qui seront concernés par le système anti-fugue.

Les médecins estiment le besoin à une dizaine de résidents sur chaque site.

VII – Questions diverses

M. CHANEY a été sollicité par plusieurs familles pour des problèmes de ménage dans les chambres, entretien des fauteuils roulants et nettoyage des vitres.

Une équipe de bio nettoyage est en place pour faire le ménage dans les chambres. Elle intervient dans chaque chambre 1 fois par semaine à minima et plus si nécessaire.

Pour l'entretien des vitres, il a été nécessaire de passer par le GHT et de lancer un marché territorial. L'intervention d'une société ne devrait pas tarder.

Une représentante des résidents signale que certains agents ne sont pas assez patients avec des résidents. Le langage et les réponses ne sont pas toujours adaptés.

M. DELSOL souhaite que de tels agissements soient immédiatement signalés et que des actions soient rapidement prises.

Les goûters servis trop froids et interrompus pendant une période. En effet, cet été nous avons été confrontés à un problème d'approvisionnement en petits gâteaux.

Mme HATTON demande s'il serait possible en hiver de proposer une boisson chaude à la place du jus de fruits qui est trop froid et qui est servi en systématique.

Mme BOISSIERE répond que les équipes peuvent proposer spontanément une boisson chaude pour répondre aux souhaits ou habitudes de vie des résidents.

Temps de repas trop rapide, estimé à une demi-heure.

Les suggestions suivantes sont faites :

- Poser la question « est-ce que vous avez fini? » avant de retirer le plateau.
- Laisser du temps pour discuter entre eux à table ou développer d'autres moments de partage.

Demande de mise à disposition d'une boîte aux lettres sur chaque site près des accueils pour que les familles ou les résidents puissent transmettre des questionnements aux représentants des familles.

Cette demande est validée.

La politique de recrutement au sein de la structure :

M. DELSOL expose aux membres les difficultés de recrutement (métiers en tension, moins de candidats, grilles indiciaires de la fonction publique pas attractives...).

Malgré tout, des fonctions inoccupées depuis très longtemps viennent d'être pourvues (annonces auprès des établissements du groupement hospitalier et dans les IFSI, présence au salon infirmier, financement de formations professionnelles...). Depuis le début de l'année 30 nouveaux professionnels ont été recrutés et 20 départs ont été enregistrés.

Les priorités de recrutements sont pour des postes d'infirmiers et d'aides-soignants, les professionnels qui sont au plus près des résidents.

Nous essayons également de fidéliser des vacataires pour qu'elles intègrent l'équipe permanente.

Manque de kinésithérapeute :

Mme le Dr DUSSAUSOY informe les membres qu'un kiné libéral accepte de prendre en charge 6 résidents du Bois Renoult (signature de la convention). Mais cela ne suffit pas. Un jeune kiné arriverait au cabinet en début d'année, il pourra être sollicité.

Le site du Bois Renoult dispose d'une ergothérapeute qui peut intervenir auprès des résidents pour de la rééducation des membres supérieurs et cognitive.

L'organisme SIEL BLEU intervient les vendredis après-midi sur le site du Bois Renoult pour de la gymnastique douce.

M. CHHENG précise qu'une réelle carence de candidature de kinésithérapeute salarié est constatée du fait que les grilles salariales ne sont pas intéressantes. Les kinésithérapeutes libéraux sont déjà très occupés en cabinet, ne font plus de domicile ou sont réticents pour les délais de paiement très longs de leurs prestations (130 jours). Cette dépense est à la charge exclusive de l'établissement (dotation de soins). Si un résident utilise sa carte vitale pour payer le kinésithérapeute, un redressement sera demandé par la sécurité sociale à l'encontre de l'EHPAD.

Une éducatrice en sport adapté salariée intervient auprès des résidents du site Saint Louis sur prescription médicale, une kiné libérale pour une quinzaine de résidents et SIEL BLEU les lundis après-midi.

M. DELSOL va se renseigner sur l'existence d'un collectif de rééducateurs sur le groupement hospitalier de territoire.

Intervention association/bénévoles pour autres choses que des jeux et problème de l'effectif réduit du service animation sur le site du Bois Renoult :

Des scouts sont venus sur un week-end pour intervenir auprès des résidents, sous encadrement.

Des étudiants du CHEP du Tremblay sur Mauldre interviennent ponctuellement pour un évènement particulier et toujours encadrés.

Mme HATTON demande s'il serait possible de rappeler à un moment de la journée le planning des activités dans le service.

Mme KABENGELE expose ses difficultés actuelles (seule depuis 8 mois sur le service animation au Bois Renoult et en grande souffrance).

M. DELSOL souligne que l'accompagnement des résidents est l'affaire de tous les personnels.

Espaces d'animations (TV et musique) :

Demande d'installation de téléviseurs dans les services au Bois Renoult pour des évènements ponctuels.

Mme BOISSIERE répond que des devis ont été réalisés et que le câblage est à faire.

Musique sur le site Saint Louis :

Mme BEILLARD précise que des postes-lecteurs de CD sont à disposition dans chaque service avec des CD.

Mme le Dr KRIFA en profite pour informer les membres qu'un projet d'aménagement d'une salle du service rez-de-jardin en salle d'accueil « lieu de vie » résidents/familles avec un office et un espace extérieur a été sollicité avec à un appel à subvention auprès de la Fondation des Hôpitaux de Paris. Cette salle servira également pour fêter les anniversaires des résidents mensuellement.

Amélioration de la communication :

M. CHAPDELAINNE sollicite que l'information et la communication sur les résultats d'examen soient plus fluides auprès des résidents ou des familles.

Mme HATTON signale qu'il est quelquefois difficile d'avoir un rendez-vous avec le médecin pour avoir des informations.

Un cas particulier a été signalé concernant une non information sur la date de retour à l'EHPAD suite à une hospitalisation. Ce cas a été transmis au service qualité pour investigation.

Il faut bien discerner ce qui relève de la communication et du secret médical (d'où la nécessité de désigner une personne de confiance quand cela est possible).

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 16 h 30.

Le Directeur-délégué
En l'absence de désignation d'un Président de séance
J. DELSOL

